



rayonnement électromagnétique. Quant au CPL, c'est une **technologie évolutive**. Actuellement, le protocole s'appelle CPL-G1, il passera au G3, puis il y aura G4, de la même façon qu'en téléphonie mobile on passe de la 3G à la 4G, etc. Dans ses brochures destinées aux entreprises, *Enedis* écrit noir sur blanc que nous ne sommes qu'au début de toutes les potentialités de ce compteur qui **pourra gérer des quantités croissantes d'informations**. Il est donc légitime de penser que ce système va générer un trafic grandissant dans les fils électriques de nos logements.

Pourtant, Enedis affirme que les émissions sont très courtes...

Enedis joue beaucoup sur les mots, en disant que la diffusion de l'information dans les concentrateurs n'est que de huit minutes par jour. D'abord, on ne sait pas comment cela se présente. Il est probable que ce seront des émissions hachées tout au long de la journée. Ensuite, il ne s'agit là que de la transmission des informations. **Le compteur, lui, va fonctionner tout le temps**. Il est en contact permanent avec les appareils du logement, il enregistre la consommation, le fonctionnement de tels appareils. Il est très probable que des millions de gens vont dormir près de fils dans lesquels il y a un rayonnement électromagnétique quasi permanent. Même s'il est faible, on tombe dans ce qui est pointé par l'Organisation Mondiale de la Santé, qui insiste sur les conséquences d'une **exposition faible, mais prolongée**. En tant qu'élus, je ne veux pas que mes administrés, et en tant que père de famille, je ne veux pas que mes enfants servent de cobayes pour voir si, dans 5, 8 ou 10 ans, ils ont des cancers ou pas.

LES GRENOBLOIS SE REBIFFENT

Dans la région grenobloise, plusieurs collectifs anti-Linky s'activent pour s'opposer aux nouveaux compteurs. L'un d'entre eux – le collectif de Grenoble – a créé une association regroupant plusieurs collectifs pour envisager des actions en justice avec plus de force. L'Association de défense contre les compteurs communicants (ADCC) travaille ainsi avec M^e Jean-Pierre Joseph. Cet avocat grenoblois a obtenu, en novembre dernier, le retrait d'un compteur d'eau communicant de la cave d'une personne électrosensible.

Début février, pour la première fois, l'association a démonté et rapporté un compteur aux élus de la métropole grenobloise. Il avait été installé de force bien qu'un habitant de Pont-de-Claix ait, à plusieurs reprises, signifié son refus.

Désormais, l'association veut réunir un nombre suffisant de plaignants pour une action au civil, demandant le retrait des compteurs. Les plaignants partagent ainsi les frais de justice. Cette démarche ne réunit pas les conditions juridiques d'une action de groupe, mais elle aura un plus grand impact que des actions individuelles.

Plus d'infos :
<http://grenoble-anti-linky.eklablog.com/>

Suite p. 18